

Charleroi, le 23 janvier 2023

Rue de la Rivelaine, 21
6061 CHARLEROI

Tél. : +32 (0)71 33 77 11
info@aviq.be

www.aviq.be

**Maisons de repos et de soins,
Maisons de repos pour personnes
âgées et Centres de soins de jour
Circulaire à l'attention de la Direction**

DIRECTION TRANSVERSALE DES FINANCES
BRANCHE BIEN-ÊTRE ET SANTE

Nos réf. : AVIQ/DTF/ED/01.2023/indexation 2023/Circulaire 2023-01
Annexe(s) : /
Contact : Tél : - +32(0)71 33 75 65 – Mail : appliweb@aviq.be
Permanence téléphonique de 9h00 à 12h00

CIRCULAIRE MRS-MRPA-CSJ 2023/01

Objet : Indexation frais de transport en CSJ

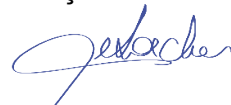
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Suite à l'indexation prévue à l'article 3 de l'arrêté royal du 12 octobre 2010 fixant les conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités intervient dans les frais de transport des bénéficiaires admis dans un centre de soins de jour, le montant de l'intervention prévue à l'article 2, premier alinéa, s'élève à **0,40 EUR** par kilomètre à partir du **01/01/2023**. Cette intervention peut être facturée sous le pseudocode 126014

Si vous avez d'autres questions, vous pouvez nous contacter à l'adresse e-mail appliweb@aviq.be ou par téléphone au numéro 071/33 75 65.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Administratrice générale,
Françoise LANNOY



P.O
Evelyne DE LOECKER
Inspectrice générale